

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D297-13

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Tarifs 2012 : Neuville Magazine

Les tarifs 2012 concernant la publicité dans le bulletin municipal sont modifiés et fixés comme suit :

	Tarifs
<b>1/8 Page couverture</b>	<b>246</b>
<b>1/8 Page intérieure</b>	<b>214</b>
<b>¼ Quadri intérieur</b>	<b>286</b>
<b>¼ Couverture IV</b>	<b>343</b>
<b>½ Couverture</b>	<b>472</b>
<b>¼ Couverture II et III</b>	<b>306</b>
<b>1 page 2 couleurs</b>	<b>493</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs pour la publicité sont fixés comme ci-dessus indiqué.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 15 décembre 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 21/12/2011
- Publication ou affichage le 21/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 21 décembre 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.